

Dites "732" ou "Charles Martel"... et vous risquez un an de prison

écrit par Christine Tasin | 22 octobre 2012



Voyage au pays de Kafka.

Ils ont tellement peur de la grogne populaire qui enfle chaque jour davantage qu'ils en perdent les pédales.

Il faut examiner les slogans retenus par le parquet comme incitatifs à la haine raciale, on y découvre que 732 et *Souviens-toi Charles Martel* en font partie...

Ainsi se référer à notre histoire nous mènerait en prison.

Ainsi prendre comme exemple le 25 octobre 732 qui a vu les envahisseurs de la France repoussés nous conduirait en prison.

Bientôt, sans doute, prendre comme exemple l'appel du 18 juin 40 qui a vu De Gaulle appeler à lutter contre l'envahisseur nous conduira-t-il en prison.

Il est interdit, en France, de considérer que notre pays pourrait être en danger et d'attirer l'attention de nos concitoyens sur ce danger si ceux qui menacent notre pays le font au nom d'une religion.

Pourquoi ? La loi protège le droit d'avoir une religion et pour mieux protéger ce droit interdit de fait la critique de quiconque agit au nom d'une religion.

On remarquera que dans le cas des Identitaires de Poitiers il n'y a pas eu de slogans hostiles aux musulmans mais des slogans contre les mosquées... et que cela suffit pour se retrouver en prison.

Ils ont donc franchi un nouveau cap, ils ont, de fait, entériné le delit de blasphème.

Oyez bonnes gens, il est dorénavant interdit de critiquer une religion en France. Il est dorénavant interdit de prononcer les mots « mosquée » et « islam » -sauf pour les encenser-.

Conséquences :

Des Chinois, des Martiens, des Anglais... envahiraient la France, on pourrait critiquer, tirer la sonnette d'alarme, pas de souci.

Des bouddhistes, des adventistes du septième jour envahiraient la France, on ne pourrait pas le dire, le déplorer et appeler à se défendre, parce que les envahisseurs sont protégés pas la loi du moment qu'ils agissent en tant qu'adeptes d'une religion.

Autrement dit les lois [Pleven](#) et [Gayssot](#) ont préparé le terrain pour nous ligoter définitivement et nous empêcher, par la menace judiciaire, de faire ce qui est notre devoir, défendre notre pays, si les agresseurs agissent au nom d'une religion. Comme si une religion ne pouvait pas nuire...

Voltaire, reviens, ils sont devenus fous !

Christine Tasin

Voici en complément la lettre envoyée par Chantal Macaire à la Présidence de la République

Monsieur le Président,

C'est à se demander si nous sommes encore dans un pays libre, qui reconnaît la liberté d'expression, ou déjà dans une république islamique, régie par la charia !

De jeunes Français de Génération Identitaire -qui n'ont pas d'antécédents judiciaires- sont aujourd'hui placés sous contrôle judiciaire, alors qu'ils n'ont commis ni agression physique, ni vandalisme, ni viol, ni vol, ni violence, mais qu'ils ont juste exprimé leur ras-le-bol contre la politique d'islamisation de leur pays et ont réclamé un referendum.

D'autres jeunes « défavorablement connus des services de police » -selon l'expression consacrée- ressortent libres des commissariats, après avoir brûlé des voitures, tendu des guets-apens aux forces de l'ordre, forcé des barrages ou caillassé des pompiers...

Pire encore, ceux qui ont récemment manifesté sur les Champs-Élysées contre le film sur Mahomet, en appelant à égorger les juifs, ne sont passibles d'aucune poursuite judiciaire (pourtant des vidéos existent, qui permettent de les identifier)...

Mais les jeunes identitaires encourent, eux, de lourdes peines -disproportionnées par rapport aux faits eux-mêmes...

A croire que dans la France socialiste, il est plus grave de mettre des tapis de prières sous la pluie que d'appeler au meurtre de ses compatriotes ! A croire qu'il est plus criminel de demander l'application des règles démocratiques (la consultation du peuple par voie référendaire) que de s'apprêter à commettre des attentats terroristes sur le sol national (témoin, les salafistes relâchés après le coup de filet opéré par Manuel Valls).

Les jeunes patriotes ont occupé une mosquée en construction (un chantier, donc) illégalement et n'ont pas requis l'autorisation de la préfecture pour leur manifestation,

certes. Mais je vous rappelle que des clandestins ont occupé en toute illégalité des églises (dont la Basilique Saint-Denis) et que des musulmans ont prié des années durant dans les rues, au mépris de la loi, sans que des sanctions n'aient été prises.

On leur fait également grief d'avoir évoqué Charles Martel et 732 : est-il donc interdit par la loi d'évoquer ce chapitre de notre Histoire nationale ? Ou bien prévoyez-vous une prochaine repentance pour que la France s'excuse d'avoir arrêté les Arabes à Poitiers en ce lointain VIIIème siècle ?

Evidemment, on les poursuit pour « incitation à la haine raciale », ce délit passe-partout qui permet de traîner n'importe qui devant les tribunaux, au mépris du bon sens puisque l'islam n'est pas une race et que l' « incitation » en question ne peut pas être prouvée et qu'on ne peut pas en mesurer le degré !

Comment ne pas s'indigner devant cette inversion des valeurs, ce deux-poids deux-mesures, cette répression de la liberté d'expression indignes du pays des Droits de l'Homme ?

N'y a-t-il pas là un risque de monter les Français les uns contre les autres et de précipiter le pays dans un chaos de violences ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Ch. MACAIRE